



Siège social : Maison Départementale des Sports
4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028 – 67035 STRASBOURG CEDEX 2
Tél 03.88.29.55.18 – Fax 03.88.30.18.46
E-mails : cd67tir@mds.fr – florence.lrta@crosa.com

INVITATION ET ORDRE DU JOUR Assemblée générale électorale

Conformément à l'article 9 des statuts du Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin et suite à délibération de son Comité Directeur réuni le 6 juin 2024, il a été décidé de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire le

Samedi 28 septembre 2024 à 14 h
Association AMITIE à LINGOLSHEIM
19, rue de Geispolsheim
Emargement des sociétés à partir de 13 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Approbation du P.V. de l'A.G. du 28/10/2023
3. Nomination de trois scrutateurs
4. Vérification des pouvoirs
5. Rapport Moral
6. Rapport d'activité de l'animateur sportif départemental
7. Rapport financier
8. Rapport des réviseurs aux comptes
9. Décharge à la trésorière
10. Rapport du Vice-président en charge de la gestion sportive
12. Election du Comité Directeur
13. Election du Président
14. Election des Réviseurs aux comptes
15. Voeux et suggestions à formuler par écrit avant le 3 septembre 2024
16. Intervention des invités
17. Divers

Rappel de l'article 8 des statuts :

Alinéa 1 : « Chaque société de tir est représentée par son président ou, en cas d'empêchement, par un membre de la société de tir mandaté à cet effet. »

Alinéa 4 : « Le vote par correspondance n'est pas admis. Le vote par procuration est possible. Il peut être exercé par un délégué d'une autre société, nul ne pouvant détenir plus de 1 mandat. »